

DIRECTION JURIDIQUE

N° 52 D.J.

Monsieur Guillaume le Maignan
Avocat à la Cour

Société Civile Professionnelle d'Avocats
3, rue Copernic
75116 PARIS

Paris, vendredi 2 juillet 2021

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Votre demande de droit de réponse

Maître,

La Présidente-directrice générale de Radio France, Madame Sibyle Veil, m'a transmis votre courrier daté du 28 juin 2021, par lequel vous sollicitez deux droits de réponse suite à la diffusion de l'émission « les pieds sur Terre » le 3 juin 2021 sur l'antenne de la chaîne France Culture, et suite à la diffusion du journal du 26 mai 2021 ainsi que de la revue de presse du 30 mai 2021, sur l'antenne de France Inter.

Votre demande a retenu toute notre attention, mais celle-ci ne répond pas aux conditions de recevabilité, très précises prévues pour les services de communication audiovisuelle par les textes légaux et réglementaires. Je ne peux donc y donner une suite favorable.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.


Jean-Michel ORION
Directeur des affaires juridiques